



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. limitée
27 septembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième session

Genève, 16-27 septembre 2013

Conclusions concertées*

Le développement économique en Afrique – Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé

(Point 6 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Reconnaît* l'importance du commerce intra-africain dans le développement économique de l'Afrique et souligne le fait que les dirigeants africains se sont de nouveau engagés à stimuler ce commerce, comme en témoignent les décisions prises par les chefs d'État et de gouvernement africains lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier 2012;

2. *Accueille avec satisfaction* le Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique du secrétariat de la CNUCED intitulé «Commerce intra-africain: libérer le dynamisme du secteur privé»;

3. *Prend note* du principal message du Rapport – à savoir que le commerce intra-africain est porteur d'une croissance et d'un développement soutenus en Afrique et qu'il peut contribuer à la création d'emplois – et souligne que, pour en optimiser les gains, il faut notamment libérer le dynamisme du secteur privé et adopter une approche de l'intégration qui soit axée sur le développement;

4. *Note* qu'en dépit d'une certaine croissance économique, le commerce intra-africain demeure faible par rapport au potentiel commercial de l'Afrique et au commerce intra-régional d'autres continents. La part du commerce intra-africain dans le commerce africain total a sensiblement diminué ces vingt dernières années;

5. *Reconnaît* que la médiocrité des infrastructures, l'absence de transformation structurelle, un accès au crédit insuffisant, l'instabilité politique, l'absence de conditions commerciales favorables, l'application inégale des accords commerciaux régionaux et, dans certains cas, la faible participation du secteur privé au processus d'intégration régionale sont quelques-uns des obstacles majeurs à l'expansion du commerce intra-africain;

* Le présent document a été distribué en séance en tant que document officieux.

6. *Est conscient* que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans le développement du commerce intra-africain et souligne la nécessité d'instaurer un dialogue régulier entre l'État et le secteur privé et de veiller à ce que ce dernier participe activement au processus d'intégration régionale;

7. *Considère* que la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement des capacités d'offre sont deux éléments essentiels pour accroître la capacité des entreprises africaines de produire et d'exporter des biens et, à cet égard, encourage les gouvernements africains à développer le secteur privé, notamment en améliorant les infrastructures, en renforçant le capital humain, en améliorant l'accès au crédit et en simplifiant les procédures ainsi que les lois et règlements qui régissent les entreprises;

8. *Considère en outre* que l'amélioration des capacités productives et de la compétitivité de l'Afrique est un très bon moyen de parvenir à un développement durable. Le commerce intra-africain devrait être stimulé par un État jouant un rôle actif dans le développement économique et par des conditions favorisant la réalisation des objectifs de développement national à tous les niveaux;

9. *Souligne* la nécessité de mieux répartir les gains du commerce régional entre les pays africains et de tirer parti du commerce intra-africain pour favoriser une véritable intégration dans l'économie mondiale;

10. *Encourage* les partenaires de développement africains à poursuivre et, dans la mesure du possible, à intensifier leur appui à l'intégration régionale en Afrique, car il s'agit d'un bon moyen d'accroître la compétitivité, de créer des emplois et de réduire la pauvreté en Afrique;

11. *Prie* la CNUCED, dans le cadre de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions relatives au développement de l'Afrique et de renforcer les incidences de ses activités sur le développement dans ses trois grands domaines d'action, et encourage la CNUCED à continuer de collaborer avec, notamment, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organisations internationales compétentes.
